

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

► **B**

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2020/1664 DE LA COMMISSION

du 9 novembre 2020

concernant certaines mesures de protection provisoires motivées par la détection de l'influenza aviaire hautement pathogène de sous-type H5N8 en Allemagne

[notifiée sous le numéro C(2020) 7887]

(Le texte en langue allemande est le seul faisant foi.)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 374 du 10.11.2020, p. 11)

abrogée par:

Journal officiel			
	n ^o	page	date
Décision d'exécution (UE) 2020/1809 de la Commission du 30 novembre 2020	L 402	144	1.12.2020

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2020/1664/2020-11-18/fra